



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS, RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS. LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE: DROIT AU RETOUR EN FORMATION

REVENIR À L'ÉCOLE

LE DIAGNOSTIC

Depuis des années, trop de jeunes (environ 140 000) quittaient chaque année le système éducatif sans avoir obtenu le baccalauréat ou un diplôme à finalité professionnelle. De même, trop de jeunes âgés de 18 à 24 ans (environ 620 000) décrochaient sans diplôme du second cycle et restaient durablement en dehors de tout dispositif de formation. Outre les difficultés dans lesquelles se retrouvent la plupart de ces jeunes, il a été évalué que cet abandon éducatif a un coût de 230 000 euros par un élève ayant décroché tout au long de sa vie (soit près de 30 milliards de dette contractée chaque année).

QUI EST CONCERNÉ ?

Tout jeune âgé de 16 à 25 ans qui a quitté le système scolaire sans qualification et plus précisément s'il est en possession uniquement du brevet ou sans aucun diplôme ; en possession du baccalauréat général mais pas de qualification professionnelle reconnue.

ÉLÉMENTS CLÉS

La gauche au pouvoir s'est saisie de cette urgence éducative. Avec la loi du 8 juillet 2013 pour la Refondation de l'École de la République précise ainsi que « *Tout jeune sortant du système éducatif sans diplôme bénéficie d'une durée complémentaire de formation qualifiante qu'il peut utiliser dans des conditions fixées par décret. Cette durée complémentaire de formation qualifiante peut consister en un droit au retour en formation initiale sous statut scolaire.* »

Avec la mise en place d'un plan pour vaincre le décrochage scolaire, en novembre 2014, ayant pour objectif de réduire de moitié le nombre de jeunes sortant sans qualification du système éducatif d'ici 2017.

LE SENS DE NOTRE ACTION

L'ambition première de l'Éducation nationale doit être de prévenir le décrochage scolaire en favorisant la réussite de tous les élèves, mais elle doit également être en capacité d'apporter des réponses concrètes aux jeunes qui quittent l'école sans diplôme et sans un niveau suffisant de qualification.

LA MÉTHODE

Tous les acteurs engagés dans la lutte contre le décrochage scolaire apportent leur contribution à la mise en œuvre du droit au retour en formation (CIO, Onisep, MLDS, Mission locale,...), au sein des plateformes d'appui et de soutien aux décrocheurs coordonnées par les régions. Un protocole a été signé entre l'État et l'Association des Régions de France pour favoriser cette mise en œuvre.

Une campagne nationale intitulée « *Reviens te former* » qui vise à informer les jeunes sur leur droit au retour en formation a été réalisée et le site reviensteformer.gouv.fr propose notamment un service de rappel gratuit et un numéro d'appel gratuit, le 0.800.12.25.00, pour une prise en charge rapide et un suivi personnalisé pour tout jeune qui en fait la demande. Cette prise de contact permet de fixer un rendez-vous dans les 15 jours avec un référent qui suivra le jeune avant, pendant et après son retour en formation.

QUELS RÉSULTATS ?

- ▶▶ **LE DROIT AU RETOUR EN FORMATION A ÉTÉ GÉNÉRALISÉ** à la rentrée 2015.
- ▶▶ Par ailleurs, selon la dernière enquête de la Depp, on compte **110 000 JEUNES SORTANT DU SYSTÈME ÉDUCATIF SANS DIPLÔME 2015** contre 140 000 en 2010, soit une baisse de 26 000 décrocheurs. Et 494 000 jeunes de 18 à 24 ans sont actuellement sans diplôme et sans formation contre 620 000 il y a 5 ans (-126 000 jeunes sans diplôme).
- ▶▶ Que ce soit grâce aux dispositifs en ligne, au numéro vert ou aux applications pour téléphones mobiles, ce sont déjà **PLUS DE 26 000 JEUNES QUI ONT DÉJÀ PU BÉNÉFICIER DE LEUR DROIT AU RETOUR EN FORMATION ET REPRENDRE AINSI LEURS ÉTUDES.**

SYSTÈME ÉDUCATIF JEUNES REPRENDRE SA FORMATION

LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE:
DROIT AU RETOUR EN FORMATION

REVENIR À L'ÉCOLE

POUR QUI ?

TOUT JEUNE ÂGÉ DE

16 À 25
ANS

QUI A QUITTÉ LE SYSTÈME SCOLAIRE
SANS QUALIFICATION



140 000
JEUNES

QUITTAIENT CHAQUE ANNÉE
LE SYSTÈME ÉDUCATIF
SANS LE BAC OU UN DIPLÔME
À FINALITÉ PROFESSIONNELLE

COMMENT ?



▶ AVEC LA LOI DU 8 JUILLET
2013 POUR LA REFONDATION
DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE

« TOUT JEUNE SORTANT DU SYSTÈME
ÉDUCATIF SANS DIPLÔME BÉNÉFICIE
D'UNE DURÉE COMPLÉMENTAIRE DE
FORMATION QUALIFIANTE »



PRÉVENIR LE DÉCROCHAGE
SCOLAIRE EN FAVORISANT LA
RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES

APPORTER DES RÉPONSES
CONCRÈTES AUX JEUNES QUI
QUITTENT L'ÉCOLE SANS DIPLÔME
ET SANS UN NIVEAU SUFFISANT
DE QUALIFICATION

EN NOVEMBRE 2014



▶ MISE EN PLACE D'UN PLAN POUR
VAINCRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE



▶ MOBILISATION DE TOUS LES ACTEURS ENGAGÉS
DANS LA LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE
SCOLAIRE AU SEIN DES PLATEFORMES D'APPUI ET
DE SOUTIEN AUX DÉCROCHEURS COORDONNÉES
PAR LES RÉGIONS



▶ MISE EN PLACE DU SITE REVIENSTEFORMER.GOUV.FR
ET D'UN NUMÉRO D'APPEL GRATUIT POUR UNE PRISE
EN CHARGE RAPIDE ET UN SUIVI PERSONNALISÉ
POUR TOUT JEUNE QUI EN FAIT LA DEMANDE



PERMET DE FIXER UN RENDEZ-VOUS
DANS LES 15 JOURS AVEC UN RÉFÉRENT QUI
SUIVRA LE JEUNE AVANT, PENDANT ET APRÈS
SON RETOUR EN FORMATION

RÉSULTATS

À LA RENTRÉE 2015



GÉNÉRALISATION DU DROIT
AU RETOUR EN FORMATION

+26 000
JEUNES

ONT DÉJÀ PU REPRENDRE LEUR FORMATION

EN 2010

EN 2015



SORTENT DU SYSTÈME ÉDUCATIF SANS DIPLÔME